



Palmarès Prescrire

par Bruno Toussaint

Directeur de la Rédaction

Prescrire

Palmarès Prescrire : redécouvrir l'essentiel

Pas de Pilule d'Or cette année, pas de tableau d'honneur, une moisson maigre, le constat persistant de la faillite du système d'incitation au progrès thérapeutique, et pourtant, en fait, en 2008, nous avons repéré qu'un médicament tout à fait remarquable est présent sur le marché français.

Il s'agit d'un antihypertenseur. Donc un médicament qui concerne de très nombreux patients. Tout le contraire d'un médicament pour maladies rares au point d'être dites "orphelines".

Il a fait l'objet de plusieurs essais cliniques comparatifs, randomisés, chez des milliers de patients, avec plus ou moins de facteurs de risque cardiovasculaire, chez des adultes et chez des patients âgés (1,2).

Des essais qui ont duré des années.

Des essais qui ont montré d'abord une baisse de la pression artérielle.

Des essais qui ont montré surtout une diminution statistiquement significative de la fréquence des accidents vasculaires cérébraux ; de la fréquence des infarctus du myocarde ; de la fréquence des insuffisances cardiaques ; et même, dans un essai chez des patients âgés, une diminution de la mortalité totale. Selon les critères pris en compte, il fait mieux ou au moins aussi bien que les inhibiteurs calciques, les inhibiteurs de l'enzyme de conversion, etc.

Bien sûr, il a des limites. Il est inefficace en cas d'insuffisance rénale. Il a des effets indésirables variés, parfois préoccupants, principalement il expose à un risque de perte de potassium, ce qui est dangereux, en termes de troubles du rythme cardiaque. Mais le potassium est facile à surveiller sur l'analyse de sang, et surtout l'association de ce médicament à un épargneur de potassium a été évaluée avec succès, y compris sur les critères cliniques de fréquence des complications de l'hypertension artérielle.

Un médicament simple à prendre, par voie orale, une fois par jour.

Et peu onéreux : la dépense men-

suelle, pour une posologie habituelle, un demi-comprimé par jour d'une association avec un épargneur de potassium tel que l'*amiloride*, est d'à peine 2 euros. Deux euros par mois, vous avez bien entendu. En France, en 2009. Alors qu'avec d'autres antihypertenseurs, la dépense dépasse 20 euros, voire 30 euros comme avec l'*irbésartan* Aprovel® à 300 mg en boîte de 30.

Beaucoup de qualités, et pourtant *Prescrire* ne l'a pas désigné comme Pilule d'Or.

Eh bien parce qu'il n'est pas nouveau. Pas du tout. Il est sur le marché français depuis 1960. 49 ans cette année. Il s'agit de l'*hydrochlorothiazide*, de la famille des thiazidiques ; son nom commercial est Esidrex®, de la firme Novartis. Plusieurs copies de son association avec l'*amiloride* sont sur le marché.

Pas une Pilule d'Or, mais pas loin d'un étalon-or dans son domaine.

Un étalon-or qui nous rappelle qu'à défaut de nouveautés décisives, nous avons déjà à disposition des médicaments très intéressants pour de très nombreux patients.

La faillite du système d'innovation pharmaceutique est une occasion de re-découvrir les médicaments essentiels, toujours d'actualité ; de bien connaître leurs limites, et d'exploiter à fond leurs qualités.

La faillite du système d'innovation pharmaceutique nous montre aussi à quel point il est urgent de revoir les conditions d'autorisations de mise sur le marché, et de fixation des prix remboursables par l'assurance maladie. Il faut exiger des preuves de progrès concrets par rapport aux traitements de référence, avant d'autoriser l'accès au marché. Il faut récompenser les vraies avancées, pas les ersatz. Il faut faire face à la situation et inventer de nouvelles règles, qui fassent passer la santé

des personnes avant la santé économique des firmes.

Références :

- 1- Prescrire Rédaction "Hypertension artérielle de l'adulte. Des repères pour réduire la morbidité et la mortalité cardiovasculaires" *Rev Prescrire* 2004 ; **24** (253) : 601-611 + **25** (257) : II de couverture.
- 2- "Hydrochlorothiazide". In : "Martindale The complete drug reference" The Pharmaceutical Press, London. Site www.medicinescomplete.com consulté le 21 janvier 2009 : 17 pages.

Déclaration d'absence de lien d'intérêts* :

Bruno Toussaint, médecin, est un des membres de la Rédaction de *Prescrire* : ceux-ci signent chaque année une déclaration personnelle d'absence de conflit d'intérêts, en cohérence avec la Charte "Non merci..." ; ils sont libres de tout intérêt contraire aux objectifs de l'Association Mieux Prescrire (déclaration et charte sont en libre accès sur le site internet www.prescrire.org).

* Art. L.4113-13 et R.4113-110 du Code de la santé publique.